



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 7 octobre 2020

### RÉPRESSION, PAROLE DES TRAVAILLEURS MUSELÉE PARTOUT DANS LES ENTREPRISES

#### **Un gréviste de BDM poussé au suicide. À bas la répression patronale et coloniale à Mayotte !**

Les salariés du groupe Bourbon Distribution Mayotte (magasins Jumbo Score et Douka Be – rachetés récemment par le groupe Bernard Hayot) ont fait grève 9 semaines pour une augmentation de leurs salaires de 150 euros, le 14ème mois et l'augmentation des primes restaurant. La direction n'a accepté de leur octroyer que 30 euros d'augmentation salariale, autant dire une misère.

Pendant toute la durée du conflit, elle n'a cessé de mener la chasse aux grévistes leur envoyant les huissiers pour dresser des procès-verbaux d' « entrave à la liberté du travail ». Elle a pu compter sur la complicité de l'État français qui maintient salaire minimum et allocations sociales bien en-dessous de ce qu'ils sont en France et à La Réunion. Les patrons sont les rois à Mayotte et leurs salariés les esclaves.

Non contente de fermer la porte à la satisfaction des revendications de ses salariés, la direction de BDM a entamé plusieurs procédures de licenciements contre les grévistes. Elle s'est plus particulièrement acharné sur Bao, un jeune père de famille de trois enfants, âgé de 34 ans, qu'elle a convoqué dans ses bureaux, sans possibilité de se faire accompagner par un syndicaliste ou même un camarade de travail.

Bao en est ressorti, aux dires de ses collègues, choqué, traumatisé, déclarant qu'il avait « peur de ce qui allait se passer ». 17 autres grévistes ont été convoqués quelques jours après devant le tribunal à la demande de la direction de BDM.

Toutes ces pressions et intimidations inhumaines ont eu raison de sa résistance. Dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 octobre, il a mis fin à ses jours.

Sans honte la direction de BDM a fait part de ses condoléances à la famille de Bao, alors qu'elle et ses soutiens gouvernementaux sont entièrement responsables de son décès.

À bas l'exploitation capitaliste à Mayotte. Justice pour les travailleuses et travailleurs Mahorais !

#### **OSR : des patrons allergiques à la CGTR**

À OSR entreprise de sécurité employant plus de 500 salariés à La Réunion et à Mayotte, la direction a dû concéder l'organisation de l'élection du CSE. Depuis des années elle règne en maître, manipulant les agents à coup de promesses non tenues, d'intimidation, de licenciements arbitraires et brutaux, de convocations dans les bureaux de la hiérarchie destinées à déstabiliser les salariés et à leur faire accepter bas salaires et conditions de travail dégradées.

Elle ne respecte pas les temps de repos, change les plannings à son gré sans respecter les temps de prévenance, oblige les agents à travailler seuls dans des endroits dangereux, etc.

La plupart des agents, jeunes, ne restent pas longtemps dans l'entreprise, dégoûtés par cette ambiance délétère. Le turnover est important.

Depuis des années, des agents, syndiqués à la CGTR, tentent d'organiser leurs camarades de travail pour faire avancer leurs revendications, améliorer leur sort. La CGTR a déposé une liste de plusieurs candidats, Réunionnais et Mahorais.

Cela n'a pas l'heur de plaire aux patrons d'OSR qui se sont fendus d'une lettre d'avertissement aux syndicats datée du 5 octobre (elle cible en fait le nôtre qui a diffusé sa profession de foi !) disant en substance : « Chers syndicats, il est inadmissible, et cela peut importe la raison, que la propagande électorale se fasse sur le temps de travail des collaborateurs, à la vue de tous et sur une durée dépassant le temps de pause du collaborateur. Quand les collaborateurs

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

sont sur site, c'est qu'ils travaillent et remplissent une mission d'intérêt souverain pour l'entreprise. Merci d'en tenir compte et de ne plus perturber les prestations de sécurité de nos clients".

La direction d'OSR aurait-elle peur d'avoir en face d'elle de vrais représentants des travailleurs autres que ses traditionnels relais et obligés ? Réponse le 13 octobre, date du scrutin.

### **Petit calcul rapide...**

Un travailleur d'OSR nous a communiqué ces informations qui mettent en lumière la façon dont les patrons d'OSR (et les autres ! ) utilisent à leur profit les différences de droits sociaux entre Mayotte et La Réunion. Ainsi les agents de sécurité de Mayotte sont payés 7,66 € de l'heure. On leur prélève la mutuelle entreprise sans qu'ils puissent justifier cela par une carte d'adhésion ou tout autre document. Par rapport aux agents Réunionnais, ils sont payés 2,49 €/ de moins par heure travaillée. Comme il y a 40 agents sur Mayotte, la rémunération brute par agent mahorais s'élève donc à 1161, 79€, ce qui fait un gain de 378,57€ par agent et par mois par rapport à La Réunion.

Sur 1 mois et en considérant tout l'effectif de Mayotte, OSR fait un bénéfice supplémentaire de 15 142,8 € et sur 1 an, 181 713,6€. Voilà à qui profitent les différences de traitement entre travailleurs exerçant le même métier !

### **Korbey d'Or : le patron se mue en petit père la menace !**

À Korbey d'Or, entreprise d'aide à la personne, la CGTR mène un combat pour la défense des intérêts des salariées qui s'oppose frontalement aux intérêts de ses dirigeants. Ces derniers, bien que condamnés pour détournement des fonds de l'entreprise, continuent à la gérer. Nos militantes sont en première ligne pour obtenir que le temps de trajet entre deux bénéficiaires soit considéré comme du temps de travail à part entière et entièrement rémunéré à ce titre, que leurs frais d'entretien de leurs véhicules personnels avec lesquels elles se déplacent soient entièrement supportés par la direction, que leurs salaires soient augmentés de façon à pouvoir en vivre décemment.

Dernièrement, plusieurs des élues CGTR au CSE se sont déplacées au siège de l'entreprise au Port pour pouvoir consulter des documents accessibles normalement à toute salariée de Korbey d'Or. Après s'être fait balader et après des heures d'attente, elles ont obtenu gain de cause.

Obligé à cette reculade, le patron a décidé de se venger en convoquant notre camarade Frania Fasy, secrétaire du CSE, en entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement lundi 12 octobre.

Assez d'intimidations contre les travailleuses de Korbey d'Or ! Bas les pattes devant notre camarade Frania ! Les travailleurs et travailleuses de Korbey d'Or ne laisseront pas faire ce mauvais sans réagir, pas plus que la CGTR !

### **LeO : tout travail mérite salaire !**

À l'élevage LeO de Salazie, le patron n'a toujours pas compris qu'il était illégal de rémunérer les heures supplémentaires avec des primes. C'est encore le cas des chauffeurs qui en font non seulement en grand nombre, mais en plus de nuit.

Les primes versées permettent sans doute à l'entreprise de payer moins de cotisations sociales et de camoufler une partie du travail effectué. Les chauffeurs, eux, sont perdants présentement, mais aussi quand viendra l'heure de partir à la retraite ou de contracter un prêt à la consommation, car dans les deux cas leurs primes ne seront pas prises en compte pour l'ouverture de leurs droits.

Conclusion : toute heure de travail doit être payée et dans le respect intégral des dispositions légales !

**Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures 30, l'Union Régionale Est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs. Venez nombreux !**

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68